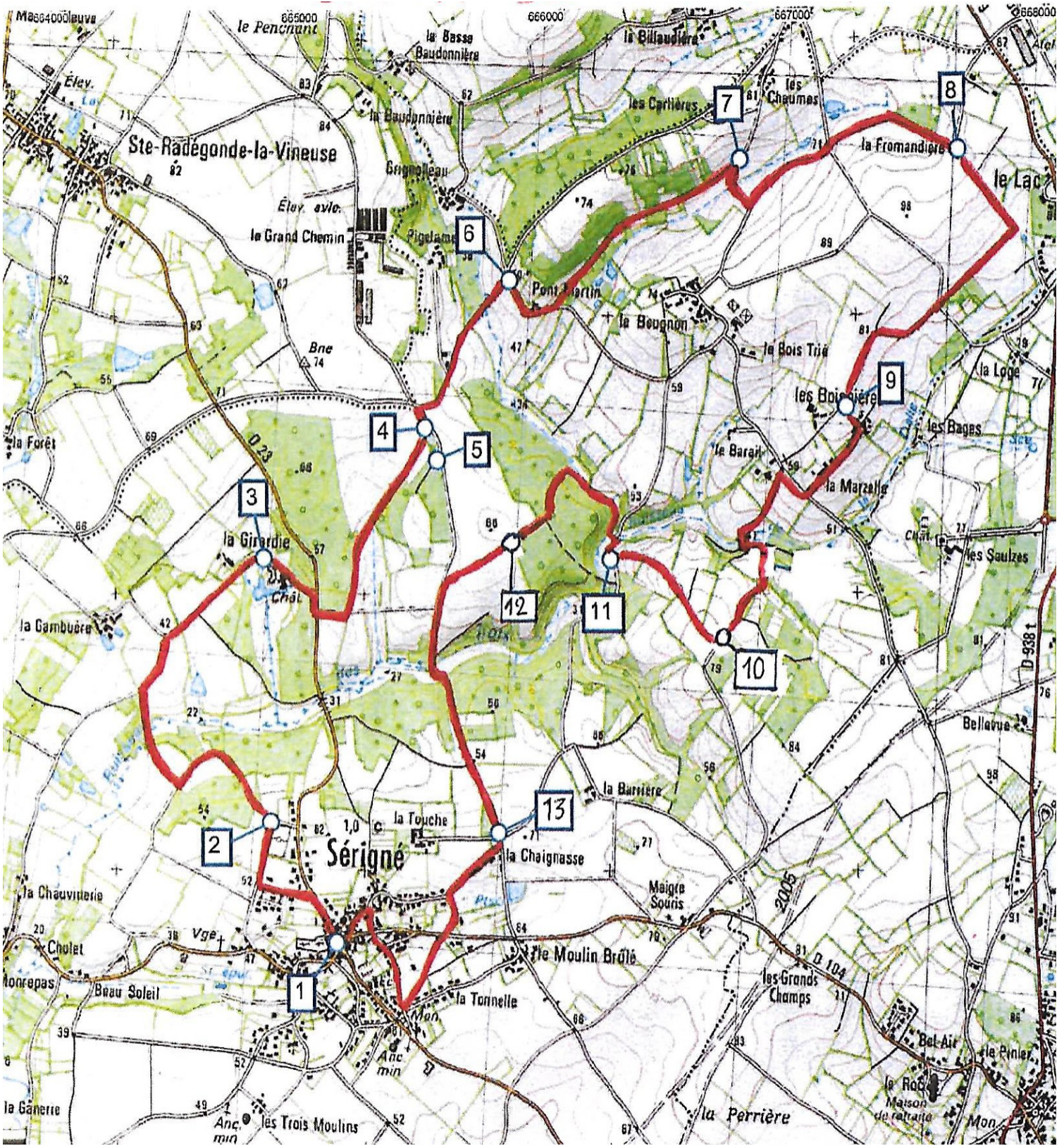


# Circuit des MEULES : 14 km - départ de l'église





1 – Départ devant l'Eglise romane du XIIe siècle. Remonter la route départementale sur le trottoir de gauche sur environ 200 m. Prendre ensuite sur la gauche puis passer derrière le stade en quittant ainsi le lotissement.

2 – Limite entre plaine et bocage. Après le stade, prendre le chemin qui descend dans le premier bois. Plus loin, après avoir longé la ferme de La Gambuère, poursuivre jusqu'au château de La Girardie.

3 – Château de la Girardie (maison seigneuriale construite vers 1593). Vieux chêne sur la gauche. En sortant sur la route départementale, prendre à droite. Tout de suite après, s'engager à gauche dans le chemin sur 100 m environ puis prendre à nouveau à gauche le chemin qui s'enfonce dans le bois.

4 – A ne pas manquer à 100 m sur la droite, en quittant le circuit, les vestiges d'une carrière de meules en grès ; prévoir environ 10 minutes pour ce détour.

5 – Ancienne carrière de meules en grès qui servaient pour les moulins à farine de la région. Revenir au point 4 et reprendre le circuit en allant jusqu'à la route ; prendre à droite.

6 – Après avoir traversé le ruisseau du Pigelame, à la bifurcation, prendre à droite et continuer sur environ 300 m. Laisser la maison en pierre sur la gauche et s'engager dans le chemin de terre.

7 – En sortant du chemin, prendre à droite le chemin empierré sur environ 200 m puis tourner à gauche.

8 – En sortant du lieu-dit « La Fromandière », profiter du point de vue sur la forêt de Mervent.

9 – Prendre à gauche pour entrer dans le village des Boisnières.

10 – Point de vue en haut des Bruyères.

11 - Au débouché du chemin, prendre la route à droite sur environ 50 m puis s'engager tout de suite à gauche et franchir le ruisseau sur la passerelle pour rentrer dans le bois.

12 - A la sortie du bois, poursuivre le sentier et prendre à gauche en direction de La Chaignasse.

13 - La Touche : maison bourgeoise avec allée d'arbres. Continuer à droite sur environ 300 m puis tourner à gauche Rue de la Borderie.